

Comité technique d'administration centrale
du ministère de la transition écologique et solidaire
et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les
collectivités territoriales
du 12 avril 2019

La demande des 4 organisations syndicales représentatives au comité technique d'administration centrale d'un point à l'ordre du jour sur les réorganisations a été rejetée par la présidente de cette instance.

Nous déplorons cette décision qui constitue une première dans l'exercice du dialogue social dans ce ministère.

Nous revendiquons le droit d'être a minima informé de toutes les réorganisations impactant l'administration centrale, c'est le droit légitime des représentants des personnels élus dans cette instance.

Nous dénonçons la volonté manifeste de l'administration, par cette décision, d'entraver un dialogue social ouvert, complet et transparent.